

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANTEIX

Le dix septembre deux mille vingt quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Catherine VIDAL - Isabelle BAUDRY - Eric LIVET - Thierry LANNES - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Jean-Pierre VERGNE

Excusés représentés : Carla AFONSO DA CRUZ représentée par Isabelle BAUDRY

Excusés non représentés : Julien BARATAUD - Jean-François POUMIER

Isabelle BAUDRY est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 06 septembre 2024

Délibération 04092024 **Acquisition immobilière Valade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les éléments suivants :

Le conseil municipal, par délibération n°07-02/2019 du 19 février 2019, a décidé de l'acquisition de la « Ferme Valade » sis au bourg de CHANTEIX et figurant au cadastre sous les numéros 34,35 36, 37 et 71 de la section AH.

Suite au décès de monsieur Jean-Louis VALADE, le projet n'a pas abouti.

L'ensemble immobilier est de nouveau proposé à la vente par la SAFER.

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition de ce bien par la collectivité permettrait de résoudre des problèmes de logistique.

Le Maire insiste sur le fait que l'acquisition de cet ensemble immobilier viendrait conforter une dynamique locale qui mérite d'être soutenue, cet équipement pourrait participer à libérer bien des espaces d'activités.

Le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de ces biens immobiliers pour la somme de 40 240,00 € (quarante mille deux cent quarante euros) Hors Taxes auxquels viendront s'ajouter les frais annexes à hauteur de 5 700,00 € (cinq mille sept cent euros).

Il précise qu'une subvention dans le cadre de la DETR « acquisition de patrimoine et acquisition foncière » peut être sollicitée à hauteur de 40%.



Le plan de financement serait donc le suivant :

Acquisition	45 940 €
Total à financer	45 940 €
Subvention DETR 40%	18 376 €
Autofinancement	27 564 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité,**

- **DECIDE** de réaliser cette acquisition immobilière
- **VALIDE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** le MAIRE à déposer une demande de subvention DETR à hauteur de 40% auprès des services de la Préfecture,
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

Membres présents : 12

Membres absents : 3

Votants : 13

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 12/04/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 11/04/2024